

E U R O P E A N E C O N O M I C C O M M U N I T Y
COMMISSION

Statement

by

Professor Walter HALLSTEIN
President of the Commission
of the European Economic Community
to the Joint Session of the
European Parliament and the Consultative Assembly
of the
Council of Europe
in Strasbourg

19 September 1961

Mr. President, Ladies and Gentlemen,

1

On behalf of the Commission of the European Economic Community I again welcome the practice - it has almost become an institution - by which once each year the Executives of the European Communities report to a joint session of the Parliament of these Communities with the Consultative Assembly of the Council of Europe, and their reports are followed by a debate. Just as our own Community Parliament is an indispensable part of our Community's constitutional structure - since it is the institution which exercises democratic control over the Executives - so it is sound that we should all be compelled from time to time to see overall European responsibility for our action reflected in the deliberations of members of the Parliaments of the European nations. The political and moral significance of this process is not diminished but on the contrary rather increased by the fact, of which we have been aware with redoubled sorrow in recent months, that not all Europeans can take part in it through their own freely elected representatives.

My task for today is greatly facilitated by the excellent report on the activities of the European Parliament which we have heard from M. KAPTEYN. It provides especially the members of the Consultative Assembly of the Council of Europe with the comprehensive survey they need, not only of the activities of our Parliamentary institution but also of everything that has happened in our Communities.

For my part, I do not propose to give any descriptive account of the latest developments in our Community. I shall rather try to appraise what has been achieved, or to make such an appraisal possible. The present moment is especially propitious for such a survey and such an appraisal.

At the end of this year the European Economic Community will look back on four years of existence. This will be a moment of political and legal significance because the expiry of these four years will mark the end of the first stage for the establishment of the Community as provided in the Treaty. Having reached this milestone it is particularly appropriate for us to reflect whether our Community,

S/04845

.../...

which has been in existence for four years but is the outcome of endeavours begun more than ten years ago, has produced the expected results; whether it justifies the hopes which people have placed in it and are still placing in it that it will prove to be for the good of the Member States, of Europe and of the whole world. Such a reflection is doubly called for at a moment when several European States have made known their intention to join the Community as Members with full rights and obligations.

In so doing I should like wherever possible to refer to the Preamble of the Treaty because in its few sentences we find reflected all the great aims which the Member States had in mind when they created the Community.

I

Let us see first what the Community is to mean to its Member States.

1. The first aim we meet in the Preamble is the removal of existing obstacles to trade. This implies a customs union and the other additional measures intended to make possible the free movement of persons, services and capital. The issue is to establish the conditions of a domestic market, the free exchange of goods and the free movement of the factors of production known as the "mobility of factors".

As you are aware the obligations to eliminate customs duties and quantitative restrictions, which are clearly laid down in the Treaty, have been fulfilled; the speed-up decision has even meant that certain provisions are applied in advance of the time-table prescribed by the Treaty. At the end of 1961, that is to say at the expiry of the first stage, customs reductions will have reached 40 % and - if the Governments confirm the second part of the acceleration programme - they will go up to 50 %. By the end of this year quantitative restrictions between the Member States on trade in industrial products will also have to be completely eliminated. In this respect liberalization will therefore be complete. The first approximation of the national customs tariffs to the common external tariff - which is the other essential feature of a customs union - also to be accomplished by the expiry of the first stage, was already achieved at the beginning of 1961.

.../...

Let us pause for a moment to realise the significance of these facts now familiar to us all. Before the entry into force of the Treaty the elimination of customs duties and the total abolition of quantitative restrictions still seemed to many politically impossible and economically dangerous - especially since other endeavours in this direction had been fruitless. And yet this customs union which is the foundation of all our work and gives the most clearly visible expression to our policy of economic integration has already been partly put into practice. Indeed, we have rushed ahead of our schedule. The speed-up decision is evidence of the Member States' readiness to establish the customs union as an integral whole; it has therefore strengthened confidence in the irrevocable establishment of the Common Market.

2. What is the economic result produced by this progressive freeing of trade within the Community? Here again we find an answer in the Preamble of the Treaty. This says that the Member States have set themselves the long-term purpose to ensure social and economic progress and the constant improvement of the living and working conditions of their peoples. Of course we must not expect the desired effects to make themselves fully felt after so short a period; also, we must take due account of the especially propitious economic trends with which our countries have been favoured for several years. Nevertheless we can note the following:

Whereas the average annual expansion of trade within the Community area was about 11% before the establishment of the Community, this annual rate of expansion has now risen to 22%. In other words it has doubled. However, there has been an increase not only in trade between the Member States, but also between them and the non-member countries. Whilst there were many who feared that the establishment of the Community would have a disadvantageous effect on the non-member countries, it is a fact that in particular imports from these countries have also mounted since the establishment of the Community. The annual rate of expansion which until 1958 was 8% is now 10%.

Over and above trade the following also deserves to be put on record :

- i) Investment within the Community has grown considerably. Since the establishment of the Community the annual rate of expansion in investments has risen from 8 to 10 %. In 1960 it reached 11 % and the 1961 figures justify the hope that even this rate will be exceeded. Last but not least there is also the remarkable increase of foreign investment in the Community.
- ii) Industrial production in the Community has made vigorous progress.
- iii) Consumer prices are more stable than before.
- iv). Trade and industry have been induced to adapt themselves in many ways and qualitative improvement of products has been stimulated. The interlocking of the six national economies has been stepped up to an extraordinary degree by all kinds of links between firms and by more intensive collaboration.

As I have said, it would be going too far to ascribe this favourable course of events to the Community's customs measures alone. There can, however, be no doubt that by and large its establishment has already been justified by the economic progress made for which the Community has provided a strong impulse.

3. For the Community is not only a customs union; it is much more than that: it is an economic union. I again turn to the Preamble of the Treaty, where it is recognized that "the removal of existing obstacles calls for concerted action in order to guarantee a steady expansion, a balanced trade and fair competition". This language expresses as an aim what is later described in the Treaty as a "common policy or the approximation of policies". And it also shows that this common policy is the indispensable counterpart of the abolition of obstacles to the free movement of goods, persons and capital. At this point we recall a criticism sometimes levelled, to the effect that the Treaty is too complicated and could in practice have been limited to the provisions on the abolition of obstacles to trade. However, amongst

Member States pursuing widely different economic and monetary policies any more freeing of trade would be, if ^{not} impossible, then at least constantly called into question.

Common Market is to be fully realised, the Member States must so far align their policies that they need no longer have recourse to protective action amongst themselves in order to cancel out the effects of unequal conditions of competition or of other artificial distortions. Nowadays when there is mention of common policy, we generally think first of the common agricultural policy. This problem is being widely discussed, and rightly so. As you know it is a question of vital importance to the Community.

It has frequently been said in the course of recent months that the Community has fallen behind in working out this agricultural policy. But things take time in a domain which is so varied and so vast. After long deliberations with the Governments and the departments and circles concerned, the Commission has by its proposals provided a sound basis for the preparation of decisions which it is hoped that the Council may shortly take. These are concrete proposals for certain important agricultural products, set in a general concept for a common agricultural policy. The general line of the proposals can be put into a few words: the obstacles to trade are to be removed by the establishment of European market organizations.

Considerable progress has been made in other important fields towards the elaboration of a common policy or an approximation of the individual States' policies. I mention in particular the fields of competition, transport and commercial policy. The Monetary Committee provided for under the Treaty is working with considerable success. A Committee on Policy relating to Economic Trends has been set up. These institutions and the regular contact which the Commission and its staff maintain with the Governments and the various national departments provide an opportunity to confront views, to enquire into problems and to evolve common solutions.

Thus - hardly four years after the entry into effect of the Treaty -

.../...

a great step forward has been taken, with the help of our institutional procedures, towards the approximation of national policies and, in some sectors, even towards a common policy. If we consider how firmly set and deeply rooted are national traditions and habits of thought, we may say that this is already a very satisfactory result.

4. I have just spoken of the institutional procedures. They are one of the basic characteristics of the Community. The Common Market cannot be translated into practice by the application of a few simple substantive and automatically effective rules. To accomplish what in the Preamble of the Treaty is called "common action", in other words to bring about a genuine integration of the markets and national economies, institutions are needed with powers different from those of the national authorities. It is only in this way that the Community can act and decide in fields outside the exclusive competence of an individual state; the Community can even overrule a Member State, of course only in fields where the States have recognized that power of decision. This guarantees that the Treaty will in fact be implemented.

Of course all of us who work in the Institutions of the Community realize the deficiencies of the system under which we work. They are to a large extent connected with the interim condition which our Community represents: after all, the Community is not itself a State over and above the national States.

And yet, such as it is, it works; indeed, it has been working with undeniable practical success for almost four years. It would be wearisome to recite the activities of the various Institutions of the Community. Nevertheless I should like to take this opportunity to thank our European Parliament and to say again that it is our motive force and our support.

5. The provisions made to ensure the irrevocable implementation of the Treaty, the obligation to pursue a common policy - accepted by the Member States - and the institutional structure - all these show that

.../...

the Treaty of Rome has sprung from a will for unification which extends beyond the purely economic sphere.

The Treaty is not only a trade agreement. It is a Treaty of a new kind and of a much wider scope. In view of other and unsuccessful beginnings, how could one imagine that the difficulties of such an undertaking and the sacrifices to be made by the Member States could have been accomplished by a simple link-up of commercial and economic interests ! Certainly, the Treaty is to give each Member State economic advantages which are greater than the sacrifices it has to make. However, a political will for unification was needed if the existing structures were to be altered and this "peaceful revolution" accomplished. The purpose of the Treaty of Rome, then, is not only to build up a regional economic system. Nor is it only to recognize the interdependence of European nations on the economic plane alone, each nation remaining sovereign to determine its own fate in all other respects. The Preamble clearly expresses that the Treaty is intended to establish "the foundations of an ever closer union". How could it be otherwise ? When we consider the significance of economic policy in our time, when we realise how deeply it affects the very livelihood of each individual and what therefore the full meaning of economic integration is, then we must admit that there can be no economic integration without it entailing, and even a priori implying, a certain degree of more comprehensive, of, in fact, political integration. In a world in which economic problems are no longer really distinct from political problems readiness for economic integration becomes impossible without acceptance of an effort to establish closer solidarity between the participating states.

In our six countries we have begun to note these deeper effects of the Community. The application of the Treaty has led, both those responsible and the general public to a direct awareness of the solidarity between our States and peoples; a solidarity which is no longer purely economic, but covers all the interests of our countries. This trend has found its most recent confirmation in the joint

.../...

statement adopted on 18 July in Bonn by the Heads of State or Government of the six countries. In the words of their declaration they have decided "to give shape to the will for political union which is already implicit in the Treaties establishing the European Communities"; a "statutory" form is envisaged to that end. Furthermore - and I should like to emphasize this here - they have, with a view to the further development of the existing Communities, decided to have a study made of the proposals contained in the resolution passed by the European Parliament on 29 June. I need not here recall the content of these important and fundamental proposals. They all point in the direction in which the Community of the Six has been constantly moving since its inception ten years ago.

This then is a true picture of the first results attained within the Community since the beginning of 1958. Let me sum them up briefly :

- i) A large part - almost half - of the abolition of customs and quotas has been accomplished;
- ii) The Community has helped to maintain the favourable economic trend and contributed to the expansion and the dynamism of the Member States' economics;
- iii) A beginning has been made with the approximation of the Member States' economic policies; important measures of common policy have been prepared and brought to the point of decision;
- iv) The organizational mechanism has proved itself and is on the whole functioning effectively;
- v) The Community is arousing a greater awareness amongst the general public of solidarity between the Member States and it is the foundation for closer political association.

.../...

Let us now consider the Community's relations with the rest of the world.

1. The establishment of the Community is without doubt an event of great importance in the eyes of the other countries of the world, even beyond the confines of Europe. On the whole its creation has been received with approval and sympathy; in many countries, and especially in the United States of America, government and leading circles have grasped the significance of this new step along the road to European unity and have realised the promise it holds for the maintenance of peace and stability in this part of the world, so frequently torn by internal conflict. Nevertheless concern has been expressed in certain circles - no doubt in all good faith - and to that extent we have been criticized. We have been accused of wanting to keep aloof and following a policy of autarchy - at least of promoting the internal trade of the Community, only, without any consideration for our economic relations with the rest of the world. Of course we can understand this anxiety; for is not the Community the world's largest market for imports ? At a time which is marked by the growing economic interdependence of all peoples and by the need to raise the standard of living of nations in so many areas it would certainly lead to the gravest results if the Community were to follow a policy of isolation.

But what has been our attitude in practice ?

In the first place, we have not failed to explain to the other countries the policy which the Treaty itself prescribes for the Community's relations with the rest of the world. We have recalled that in the Preamble of the Treaty the Member States declare their desire to contribute "to the progressive abolition of restrictions on internal trade", and that amongst others Article 110 of the Treaty states the intention to contribute in the common interest "to the harmonious development of world trade". In my first address to the European Parliament on 20 March 1958 I accordingly said that the Community must endeavour to enter into this coexistence with the

.../...

political world as a welcome member of that greater international family. For we have always been anxious to set at rest any doubts about our intentions or our aims; in particular we have repeated that the Community was brought into being to achieve internal progress and that by this it would contribute to the common weal.

Have our deeds borne all this out? I believe that we have no reason to fear fair judgment. The common customs tariff is perhaps the most important factor on which trade relations between ourselves and the rest of the world depend. The Treaty itself lays down most of the level of the tariff, in accordance with those rules of GATT which set its upper limit; for a certain number of goods this had to be determined by negotiations among the Member States. The customs tariff itself has not yet come into force. Yet, as I have said, a first 30% approximation to it of the national tariffs of the Member States was already effected at the beginning of this year. This new customs tariff, which certain states look upon with concern, is however by no means unalterable although its basis is perfectly legitimate. First it was laid before GATT and subjected to the procedures stipulated by the General Agreement, the Community doing everything within its power to take into account the interests of non-member countries through concessions which in many cases go far beyond what the Community felt to be the measure of its obligation. Moreover the Commission has approved the proposal of Mr. Douglas Dillon, the United States Secretary of the Treasury, that there should be general negotiations for a considerable lowering of tariff barriers. To facilitate the rapid progress of these negotiations the Community has even proposed that the countries concerned should carry out a 20% across-the-board tariff reduction. Even before the negotiations started the

.../...

Community has carried out the first approximation of national customs tariffs-to which I have referred earlier- based on a common customs tariff reduced by 20 %. These decisions give concrete proof of the liberal principles upon which our policy is founded; of course the Community expects the other important partners in world trade to adopt a similar attitude so as to enable the Community itself to proceed along this course. At any rate we hope that the negotiations undertaken... in GATT will be profitable and will contribute to an expansion of world trade.

However, what the Community has done in the field of trade has not been its only contribution to strengthening the economic potential of the free world. After the war, when Europe was licking its wounds, going ahead with its reconstruction and attempting to make up its leeway, the United States were virtually alone in carrying the burden. This consisted in the first place of maintaining and reviving the Western economy, not to mention the defence burden. The past fifteen years when many countries indeed made considerable progress involved an ever growing increase in the burden shouldered by our friends across the Atlantic.

In our opinion the European Economic Community now has an essential part to play in this development. The rehabilitated European countries must now together assume their share in the ever increasing tasks of the world's leading powers. The Community has at its disposal an economic area, a potential and opportunities which are well suited to help in stabilizing the balance of forces in the world. We sometimes get the impression that Europeans themselves do not always fully realise the magnitude of what they have undertaken nor the scope of the task to be performed. On the other side of the Atlantic, however, there has never been any doubt about the part which a strong, united and prosperous Europe can play on the side of freedom in the concert of powers.

.../...

Perhaps you will allow me to repeat what I have recently said in this House : " in the long run the functioning of the new economic order in the West depends on the fact that a centre of attraction is arising in Europe which is capable of bringing together the nations of our continent and of forming them into a whole that will act together and undertake its own share of responsibility in an Atlantic partnership". The road towards this partnership has already been mapped out, as the United States have declared their readiness to enter the new Organization for Economic Co-operation and Development (OECD). We are confident that collaboration there will even give added strength to the bonds linking our friends across the Atlantic with the countries of Europe.

2. Before I close with a review of the situation in Europe I should like to say a few words on the interest taken by the Community in building up the development countries.

This interest, too, is clearly expressed in the Preamble of the Treaty where it is said that the Member States intend to confirm the solidarity which binds Europe and the overseas countries and desire to ensure the development of their prosperity in accordance with the principles of the Charter of the United Nations. This aim is translated into practice by a system of association between the Community and those African territories which were dependent on a Member State when the Treaty was ratified. This is not the occasion for a detailed appreciation of the way in which the association policy has been applied. I feel that its value is sufficiently proved by the fact that after they had attained independence virtually all the territories associated at the time of ratification expressed a desire to continue their association. Their desire corresponds to that of the Community which is at present examining the content of a second Association Agreement to enter into force on 1 January 1963 when the first Agreement expires.

.../...

The Community is also taking an active interest in the other development countries. It is aware of the considerable role which it can play in this field because of its position as the world's largest importer of raw materials. Therefore it has in particular taken part in the work of the Development Assistance Group (DAG) and will continue to make every contribution in its power to the success of this undertaking.

3. Let us finally glance at the position of the Community in Europe itself.

In the European non-member countries its establishment has on the whole called forth reactions similar to those I have just described, except that they were even more intense because the countries concerned are our immediate neighbours and naturally feel more directly affected. Not only has the Community been accused of a trend towards autarky or protectionism, it has also been reproached with introducing "discrimination", splitting Europe, and aggravating the differences between what is generally known as "greater" and "little" Europe.

I certainly would not wish today to revert to these old discussions. In the past I have had repeated opportunity to speak to this House on this subject. We have always appreciated the anxieties of our European neighbours and friends. Whilst we for our part have undertaken to carry out a genuine economic integration and to lay the foundation for ever closer political association, we have realised that certain neighbour countries are not yet willing or able to accept the same conditions and to proceed along the same road. Therefore we quite understood when they endeavoured to work out systems which were to enable them to enjoy the benefits of the elimination of trade obstacles whilst allowing them to remain apart from an undertaking the aims of which they felt went too far. When I say that we understood the conclusions drawn from those views, I of course do not imply that we considered them correct, let alone suitable for adoption by ourselves.

.../...

Our view of political and economic developments in Europe and the world has always led us to the conclusion that if Europe is to meet the challenge of our age it is essential that steady progress be made in the establishment of our Community. That is why we have again and again pointed to the invitation to the other peoples of Europe to join in our efforts which is contained in the Preamble of our Treaty. We have therefore always stressed the policy of the "open door", which is derived directly from the text of the Treaty, and emphasised the facilities for membership or association which it offers to the other countries of Europe. Today, almost four years after the entry into force of the Treaty, we are glad to find that the Governments of several European countries have come closer to our views and have given this concrete expression by asking the Community to consider their adhesion.

You will now expect the Commission of the European Economic Community to comment on the most important event which has occurred in the Community's relations with its neighbours. I refer to the application by several European States, Denmark, Ireland and in particular Great Britain, for negotiations with a view to their possible membership.

I believe it will be appreciated when I say that the state of the proceedings will not permit of a very detailed statement. I do not have in mind any tactical considerations concerning the imminent negotiations between the Community and those who wish to join it. I mean that the Community itself has not yet concluded its decision procedure - even so far as the most immediate procedural issues are concerned; as you know, the Council of Ministers of the Community will deliberate on

... / ...

these matters for the first time next week. It is not for me to anticipate these deliberations in any way. Therefore anything I can say at the moment must necessarily be somewhat hypothetical. I can give you the elements of a statement rather than an actual statement.

Despite all these reservations connected with procedure I should like to place on the record of this House the statement issued by the Commission of the European Economic Community. The Communiqué which it published on 1 August 1961 reads as follows :

" The Commission of the European Economic Community has taken note with very great interest and lively satisfaction of the declaration made by the Prime minister, Mr. Harold MACMILLAN, on the subject of Great Britain's adhesion to the European Economic Community. The Commission considers this a turning point in postwar European politics.

The Commission regards it as a fresh recognition of the economic and political value of the work of European integration undertaken since 1950. It is particularly glad to note the very apt terms in the British declaration according to which the Treaty of Rome has an important political objective which consists in promoting unity and stability in Europe, essential factors in the struggle for liberty and progress throughout the world.

It recognises, no less than the British Government, the extent and the difficulty of the negotiations which are to be begun. For some months, the Commission has been studying the problems raised in the case of adhesion for Great Britain and for her various partners on the one hand, and for the Community on the other. It is resolved to bring its full support to a positive solution of these problems, in order to contribute

.../...

to the realisation of this new step in the economic and political unification of Europe, and thereby to tighten the bonds which link the free world on both sides of the Atlantic."

I have nothing to add to the substance of this, except that the applications for membership are by far the most important event in the short life of the Community. They are the most impressive evidence of the general recognition that we were right to build up this Community, that it is viable and full of promise. We can say with satisfaction: the Community has found acceptance. This is the reward for the steadfastness with which it has followed its course. For Great Britain, the logical consequences of the events set in motion may mean a turning point in its relations with the continent of Europe.

I should however like to add a few words on the impending negotiations. If I confine myself to the case of Britain, on which - if only to save energy - we must concentrate more in the initial stages, without however leaving out of account the case of the other countries willing to join, this in no way implies any disrespect to the latter. You will also appreciate that I will not today touch on the problems which arise in connection with the other European countries, especially the neutral ones. It is of course in the first place up to them to decide their policy in the light of the new situation.

Naturally, the adhesion of such a great country as Britain with its world-wide relations and obligations gives rise to a large number of problems which are as weighty with regard to the importance of the interests at stake as they are complex in their multiplicity and in the overlapping of issues. I can at this stage only name the most important of them without going into any detail :

- i) The agricultural problems, both internal and external;
- ii) The question of a future common external tariff;
- iii) The problems arising from Great Britain's traditional Commonwealth relations;

.../...

- iv)- The question of the association of further African territories with the Community;
- v)- The problems which an extension of the Community would entail for its Institutions.

The first impression we get from this list - which I repeat is not complete - is that those were rash who in their impatience inclined to interpret any hesitancy or doubts on the part of those who bear responsibility in Britain as a sign of arbitrary aversioness. The catalogue I have recited reflects the facts as they are. It runs through the at times brilliant reasoning in the leading British papers and periodicals, not to mention the political debates in the institutions of the British Commonwealth. Lastly, its essentials are contained in the very application for the beginning of negotiations submitted by the British Government.

Clearly, if these difficulties are to be overcome, the first requirement is that the British Government should put the problems in a concrete form. This is not a tactical device to place the whole burden of the application on the would-be new member. As tactics this might well be risky, and in view of all the factors which, though they are not immediately involved in the negotiations nevertheless have a bearing on them, it might produce - an equally tactical - list of maximum demands. It does, however, follow from the fact that the Community which the new members wish to join already exists. We can imagine that the old members will feel that when they concluded the Treaty of Rome they had to face problems similar or analogous to those confronting any applicant, and that therefore they will assume the same answers to hold good; they may feel that whoever denies this should prove his case.

Only the negotiations will show to what extent this assumption is correct. Optimists already feel that accession could take place without delay and all the rest be left to procedure within the Community.

.../...

They are right at least to the extent that the existence of the Community with its main characteristics clearly defined is bound to ease the task to be accomplished in the negotiations. Nobody wants to pretend that for the purposes of these negotiations the Community does not exist, and to renegotiate the Treaty of Rome. After all, what could be the purpose of this? Could it be to produce a cross between OECD and the Council of Europe by lowering the common denominator of both institutions through adding them together, and by dispensing with the very advantages which make each of these organizations superior to any other? I refer to the participation of the United States of America and Canada in OECD and the participation of neutral European countries in the Council of Europe. Nobody has anything so absurd in mind. Even though, therefore, the optimists may not prove to be right, even though protracted negotiations may be necessary, the existence of our Community, the fact that it has proved itself, and the resultant power of conviction inherent in the solutions it has found, are all constructive factors of fundamental importance.

What I have just said of course also has practical significance. The conviction which we have always held and still hold unchanged is that the substantive rules and the institutional setup of the Treaty of Rome answer to the minimum requirements that must be met if a workable system of economic integration is to be initiated and kept in operation. We look upon economic integration and the solidarity which it produces as the prerequisite and indispensable foundation for the political coalescence of our nations.

Let me close my report with a consideration of the lessons we must draw from the foregoing for our future action.

A few points stand out: the Treaty has been applied. Its application has produced good results in the political as well as in the economic sphere. The policy of making the Community ever stronger and

firmer has been crowned with success. It has convinced the hesitant, the undecided, and the unbelieving that the process of economic integration is a reality and will unfold irresistibly and irrevocably. In one word, this policy has created certainty and confidence.

This applies not only to the past but also to the future. An undertaking, a policy which has produced positive results must be continued with undiminished resolution. Our Community is not static, it is a constant evolution. Its rythmn is determined in the first place by the rules of the Treaty. In addition the dictates of economic common sense, but also the urgent demands made on us by political events, influence the pace of our progress. Such a process cannot be halted. Neither the Treaty obligations to which we are committed nor the economic and political interests involved will allow this. I do not believe that the statement of this fact could be misinterpreted. We must continue on our road without pause if success is to crown what we have built up and in which our friends wish to participate soon. They, too, will surely understand that the Community wishes to remain true to its past and to the picture which it has presented to them. By quickly entering into the coming negotiations they will advance the date on which they can share in the advantages of the Community and in the great promise which it holds out to all our nations.

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

COMMISSION

Discours
du Prof. Dr. Walter HALLSTEIN
Président de la Commission
de la Communauté Economique Européenne
à la réunion jointe
de l'Assemblée Parlementaire Européenne
et
de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe
Strasbourg, le 19 septembre 1961

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, 1

Cette fois encore je me réjouis au nom de la Commission de la Communauté économique européenne de l'usage - on peut même déjà parler d'une pratique institutionnalisée - qui veut qu'une fois par an les Exécutifs des Communautés européennes présentent un rapport, suivi de débats, au cours d'une session commune de l'Assemblée parlementaire de ces Communautés et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. De même que notre propre Assemblée parlementaire est un élément absolument indispensable du système institutionnel de notre Communauté - en tant qu'organe exerçant le contrôle démocratique sur les Exécutifs - c'est une saine contrainte pour nous tous que de voir de temps à autre la responsabilité de nos actes devant l'Europe entière se concrétiser dans la délibération de parlementaires des pays d'Europe. Et la valeur politique et morale de cette pratique n'est pas réduite, mais bien plutôt ~~augmentée~~, par le fait renouvelé ces derniers mois avec une douleur accrue que tous les Européens ne puissent y participer dans la personne de représentants qu'ils ont librement élus.

Ma tâche est aujourd'hui extrêmement facilitée par l'excellent rapport présenté par M. KAPTEYN sur l'activité de l'Assemblée parlementaire européenne. Il brosse en particulier pour les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe le large tableau nécessaire non seulement sur l'activité de notre institution parlementaire, mais aussi sur toute la vie de nos Communautés.

Pour ma part, je ne voudrais pas procéder à une revue de caractère descriptif de l'évolution récente de notre Communauté, mais plutôt tenter de dégager ou de permettre un jugement sur ce qui a été réalisé. Le moment actuel est particulièrement propice à une telle synthèse et à une telle évaluation.

A la fin de cette année, la Communauté économique européenne aura quatre années d'existence. Ce terme a une valeur politique et juridique puisque la fin de ces quatre années constitue le terme normal de la première étape prévue par le Traité pour la mise en place de la Communauté. Il est donc particulièrement opportun de se demander en atteignant cette borne sur notre chemin si cette création qui vit

depuis quatre années, mais qui est le couronnement d'efforts déployés depuis plus de dix ans a atteint les résultats attendus, si elle justifie les espoirs placés en elle pour le bien des Etats membres, pour celui de l'Europe et du monde en général. Il convient tout particulièrement de se poser une telle question au moment où plusieurs Etats européens ont manifesté l'intention d'entrer dans la Communauté en qualité de membres de plein exercice avec tous les droits et toutes les obligations impliquées..

A l'appui de cet examen, je voudrais me référer aussi souvent que possible aux énonciations contenues dans le préambule du Traité. Nous y trouvons rassemblés en quelques phrases tous les grands objectifs qui ont animé les Etats membres lors de la création de la Communauté.

I

Examinons d'abord ce que la Communauté doit être pour les Etats qui en font partie.

1. Nous voyons apparaître dans le préambule une première notion : l'élimination des obstacles aux échanges économiques. Il s'agit là de l'union douanière et des autres mesures complémentaires destinées à permettre la libre circulation des personnes, des services et des capitaux. Il s'agit donc en somme de créer des conditions analogues à celles d'un marché intérieur : libre échange des produits et libre circulation des facteurs de production, ce que l'on appelle la "mobilité des facteurs".

Comme vous le savez, les règles précises inscrites dans le Traité en ce qui concerne la suppression des droits de douane et des contingents ont été appliquées ; bien plus, la décision d'accélération s'est traduite par l'application de certaines dispositions avant la date prévue par le calendrier inscrit dans le Traité. A la fin de 1961, c'est-à-dire à la fin de la première étape, les réductions tarifaires auront atteint 40 % et, si les gouvernements approuvent la seconde partie du plan d'accélération, elles atteindront même 50 %. A la fin de la même année les restrictions quantitatives aux échanges de produits industriels entre les Etats membres devront avoir entièrement disparu, c'est-à-dire qu'une libération totale devra avoir été réalisée. Enfin le premier rapprochement des tarifs nationaux vers le tarif extérieur commun - cet autre volet essentiel d'une union

douanière-qui devait lui aussi intervenir à la fin de la première étape, a déjà été effectué au début de 1961.

Arrêtons-nous un instant pour considérer ces faits, qui nous sont devenus familiers, et leur signification. Avant l'entrée en vigueur du Traité, la suppression des droits de douane et l'élimination totale des restrictions quantitatives apparaissaient encore à beaucoup - surtout après les efforts infructueux poursuivis dans d'autres enceintes, - comme politiquement impossibles et économiquement dangereux. Et cependant cette union douanière, qui constitue la base de toute notre oeuvre et l'expression la plus directement visible de notre politique d'intégration économique est déjà en partie une réalité et nous sommes même en avance sur notre calendrier. La décision d'accélération est le témoignage de la volonté des Etats membres de réaliser intégralement l'union douanière ; aussi a-t-elle contribué à renforcer la confiance dans la réalisation inéluctable du marché commun.

2. Quels sont les résultats économiques de cette libération progressive des échanges intra-communautaires ? Cette question aussi trouve une raison d'être dans le préambule du Traité. Il indique en effet que les Etats membres se sont donné comme objectif à long terme le progrès économique et social et l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi des peuples. Bien sûr, nous ne pouvons pas nous attendre, après une période aussi courte, à voir se matérialiser dans toute leur ampleur les effets escomptés ; d'un autre côté, nous devons faire la part de la conjoncture particulièrement favorable que nos pays ont heureusement connue depuis plusieurs années. Néanmoins nous pouvons constater ce qui suit :

Alors que l'accroissement annuel moyen des échanges entre les territoires qui constituent la Communauté était avant sa création d'environ 11 %, ce taux d'accroissement annuel est passé à 22 %, c'est-à-dire le double. Cette progression ne s'est pas manifestée seulement dans les échanges entre les Etats membres, mais aussi à l'égard des Etats tiers. Alors que beaucoup craignaient que l'établissement de la Communauté n'ait un effet défavorable pour les Etats tiers, les importations en provenance de ces pays ont précisément augmenté depuis la création de la Communauté. Le taux d'accroissement annuel qui s'élévait à 8 % avant 1958, est passé à 10 %.

Mais par delà les échanges de produits, les éléments à retenir sont les suivants :

- Les investissements ont considérablement progressé. Leur accroissement annuel moyen est passé de 8 à 10 % depuis la création de la Communauté. Il a atteint 11 % en 1960 et les indications relatives à 1961 permettent d'espérer que ce taux sera encore dépassé. Je mentionne aussi en passant l'augmentation notable des investissements étrangers.
- La production industrielle s'est fortement accrue dans la Communauté.
- Les prix à la consommation dénotent une plus grande stabilité.
- Les entreprises se sont vu amenées à prendre des mesures d'adaptation de toutes sortes. L'amélioration de la qualité des produits industriels a été amorcée. L'interpénétration des six économies nationales s'est amplifiée à l'extrême, grâce aux liaisons de tout genre entre entreprises et à l'intensification de la coopération au travers des frontières.

Comme je l'ai déjà dit, il serait prétentieux d'attribuer aux mesures douanières de la Communauté le mérite exclusif de cette évolution favorable. Mais il est hors de doute que la création de la Communauté trouve déjà sa légitimation dans les progrès économiques accomplis et pour lesquels elle a été un puissant stimulant.

3. Car la Communauté n'est pas seulement une union douanière ; elle est bien plus que cela : elle est une union économique. De nouveau le préambule du Traité reconnaît que l'"élimination des obstacles existants appelle une action concertée en vue de garantir la stabilité dans l'expansion, l'équilibre dans les échanges et la loyauté dans la concurrence". Cette formule indique les objectifs de ce que le Traité désigne ensuite sous le terme "politique commune ou rapprochement des politiques", et elle montre aussi que cette politique commune est la contrepartie inévitable de l'élimination des obstacles à la libre-circulation des biens, des personnes et des capitaux. On se souviendra à cet égard d'une critique parfois entendue selon laquelle le Traité serait trop compliqué et aurait pu être limité pratiquement aux règles de suppression des obstacles aux échanges. Mais

entre des Etats pratiquant des politiques économiques et monétaires fondamentalement différentes, la simple élimination des obstacles aux échanges risquerait d'être sans cesse remise en cause, sinon irréalisable. Pour que le marché commun se développe pleinement, il faut que les Etats membres rapprochent leurs politiques dans une mesure telle qu'ils n'aient plus à recourir entre eux au protectionnisme pour compenser les effets de conditions de concurrence disparates et d'autres distorsions artificielles.

Lorsqu'il est aujourd'hui question de politique commune, c'est en général la politique agricole commune qui vient constamment à l'esprit en premier lieu. Cette question est sur toutes les lèvres et à juste titre. Il s'agit là, vous le savez, d'une question vitale pour la Communauté.

Il a été dit à plusieurs reprises au cours des derniers mois que la Communauté serait en retard dans l'élaboration de cette politique agricole. Mais dans un domaine d'une telle complexité et d'une telle ampleur, il faut que le temps fasse son oeuvre. Après de longues délibérations avec les gouvernements, les administrations et les milieux intéressés, la Commission a, avec ses propositions, établi une basevalable pour les décisions du Conseil, que nous espérons prochaines. Il s'agit, dans le cadre d'une conception générale de la politique agricole commune, de propositions concrètes pour un certain nombre de produits agricoles importants. L'orientation générale de ces propositions peut être dégagée en quelques mots : elles doivent permettre l'élimination des obstacles aux échanges par l'institution d'organisations européennes des marchés.

Dans d'autres domaines importants, des progrès substantiels ont été réalisés vers l'élaboration d'une politique commune ou en vue d'un rapprochement des politiques nationales. Je mentionne en particulier le domaine de la concurrence, celui des transports et celui de la politique commerciale. Le Comité monétaire prévu par le Traité fonctionne avec une grande efficacité. Un Comité de politique conjoncturelle a été créé. Ces organismes et les contacts réguliers qu'entretiennent la Commission et ses services avec les gouvernements et les administrations nationales permettent de confronter les points de vue, d'étudier les problèmes et de dégager des solutions communes.

Ainsi, moins de quatre ans après l'entrée en vigueur du Traité,

grâce au mécanisme institutionnel qui a été mis en place, un grand pas en avant a été fait dans le sens du rapprochement des politiques nationales, même plus, dans certains domaines, vers l'adoption d'une politique commune. Si l'on considère combien les traditions et les habitudes de penser nationales sont tenaces et profondément enracinées, on peut estimer que ce résultat est déjà très satisfaisant.

4. Je viens de mentionner les mécanismes institutionnels. Ils constituent une des caractéristiques fondamentales de la Communauté. La réalisation du marché commun ne saurait procéder de l'application de quelques règles simples, dont l'action serait pratiquement automatique. Pour mettre en oeuvre ce que le préambule du Traité appelle une action commune, c'est-à-dire pour réaliser une véritable intégration des marchés et des économies des Etats membres, il a fallu au contraire des institutions, dont les pouvoirs se différencient des pouvoirs que détiennent les autorités nationales. Ce n'est qu'ainsi que la Communauté peut agir et décider dans des domaines qui sont retirés à la compétence exclusive de chaque Etat ; elle peut même décider contre la volonté d'un Etat membre, pour autant bien entendu qu'il s'agisse d'un domaine dans lequel celui-ci lui a reconnu ce droit de décision. C'est là une garantie quant à la certitude que le Traité sera effectivement appliqué.

Certes, nous tous qui oeuvrons au sein des institutions de la Communauté, nous sommes conscients des imperfections du système au sein duquel nous nous trouvons. Ces imperfections tiennent essentiellement à l'état de transition que représente notre Communauté : car au delà des Etats nationaux, la Communauté n'est pas encore un Etat en elle-même.

Néanmoins, telle qu'elle est, elle a fonctionné et fonctionne depuis bientôt quatre années, avec des résultats pratiques incontestables. Il serait fastidieux de passer en revue l'action de chacune des institutions. Mais qu'il me soit permis de rendre ici hommage au travail de notre Assemblée Parlementaire Européenne et de lui redire qu'elle est notre inspiration et notre soutien.

5. Les dispositions adoptées pour assurer la réalisation irréversible du Traité, l'engagement pris par les Etats membres de pratiquer une politique commune, le caractère du mécanisme institutionnel, tout

cela montre que le Traité de Rome procède d'une volonté d'union qui dépasse le cadre purement économique.

Le Traité en effet n'est pas seulement un accord commercial. Il est un Traité d'un genre nouveau, un Traité d'une bien plus grande portée. Comment imaginer, au regard d'autres tentatives infructueuses, que les difficultés soulevées par une telle entreprise, les sacrifices à consentir par les Etats membres, aient pu être surmontés par une simple conjonction des intérêts commerciaux ou économiques. Bien sûr, le Traité doit procurer à chaque Etat membre sur le plan économique des avantages qui dépassent les sacrifices à consentir. Mais pour bousculer les structures, poursuivre cette "révolution pacifique", il fallait une volonté d'union politique. Le Traité de Rome n'a donc pas seulement pour objet d'organiser un ordre économique régional; il n'est donc pas seulement la reconnaissance d'une interdépendance des nations européennes, limitée au domaine économique, chaque nation restant pour le surplus entièrement maîtresse de son destin. Le préambule du Traité indique clairement que celui-ci est destiné à poser les "fondements d'une union sans cesse plus étroite". Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement ? Si l'on réfléchit à ce que recouvre aujourd'hui la notion de politique économique, à son emprise sur l'existence matérielle de chacun et à ce que signifie par conséquent l'intégration économique au plein sens du terme, on est conduit à reconnaître qu'il n'est pas d'intégration économique qui n'entraîne et n'implique même à priori une certaine mesure d'intégration plus large, d'intégration politique précisément. Dans un monde où les problèmes économiques ne se distinguent plus vraiment des problèmes politiques, l'acceptation de l'intégration économique ne peut plus se concevoir sans que soit acceptée en même temps au moins la perspective d'une forme de solidarité plus étroite entre les Etats participants.

Ces implications plus profondes de la Communauté, nous avons commencé à les constater au sein de nos six pays. Dans les milieux dirigeants et dans de larges couches de la population, la mise en œuvre du Traité a entraîné une prise de conscience plus directe de la solidarité entre nos Etats, d'une solidarité qui n'est plus seulement économique, mais qui s'étend à l'ensemble des intérêts de nos pays. Ces développements ont reçu une confirmation officielle

éclatante dans la "Déclaration commune" adoptée en juillet à Bonn par les chefs d'Etat et de gouvernement des six pays. Ceux-ci ont décidé, selon les termes mêmes de leur déclaration, de "donn[er] forme à la volonté d'union politique déjà implicite dans les Traités qui ont institué les Communautés européennes"; une forme "statutaire" est prévue à cet effet. En outre, - et je tiens précisément à le souligner ici - ils ont décidé, en vue de poursuivre l'œuvre déjà entreprise dans les Communautés européennes, de faire mettre à l'étude les divers points de la résolution de l'Assemblée parlementaire européenne du 29 juin 1961. Je n'ai pas besoin de rappeler ici la teneur de ces propositions significatives, fondamentales. Elles vont toutes dans le sens que la Communauté des Six a constamment observé depuis les dix ans qu'elle existe.

Tels apparaissent donc, dans une image non flattée, les premiers résultats obtenus sur le plan interne de la Communauté depuis le début de 1958. Je les résume en quelques mots :

- une tranche importante du désarmement douanier et contingentaire - bientôt la moitié - est réalisée;
- la Communauté a contribué au maintien de la conjoncture, à l'expansion et au dynamisme des économies des Etats membres;
- le rapprochement des politiques économiques est entrepris, des mesures importantes de politiques commune ont été préparées et pourront être bientôt décidées;
- le mécanisme institutionnel s'est affirmé et fonctionne dans l'ensemble de manière efficace;
- la Communauté suscite dans de larges couches une meilleure conscience de la solidarité entre les Etats membres et constitue le fondement d'une union politique plus étroite.

.../...

II

Tournons-nous à présent vers les relations de la Communauté avec le monde qui l'entoure.

1. La création de la Communauté est incontestablement apparue aux autres pays du monde, et pas seulement en Europe, comme un événement de grande signification. D'une manière générale, cette création a été accueillie avec faveur et sympathie; dans de nombreux pays, et notamment aux Etats-Unis d'Amérique, le gouvernement et l'élite dirigeante ont bien compris l'importance de ce nouveau pas vers l'unité de l'Europe, et la promesse qu'il représentait pour le maintien de la paix et la stabilité dans cette partie du monde, si souvent déchirée par des querelles intestines. Toutefois, des inquiétudes se firent également jour dans certains milieux, en toute bonne foi certainement, et à ce titre on nous a adressé également des critiques. On nous a accusés de vouloir nous replier sur nous-mêmes, de vouloir pratiquer une politique autarcique, tout au moins de chercher à favoriser le commerce interne de la Communauté sans aucun égard pour nos relations économiques avec le reste du monde. Nous avons certes compris ces appréhensions : la Communauté n'est-elle pas le plus gros importateur de marchandises du monde entier ? A une époque caractérisée par une interdépendance économique croissante entre tous les peuples, et par le besoin de relever le niveau de vie des populations de tant de régions, une politique de repliement de la Communauté aurait sans doute les conséquences les plus sérieuses.

Or quelle a été en fait notre attitude ?

En premier lieu, nous n'avons pas manqué d'exposer aux autres pays la politique que le Traité lui-même assigne à la Communauté à l'égard du monde environnant. Nous avons rappelé que le préambule du Traité fait état du désir des Etats membres de "contribuer à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux", et que l'article 110 du Traité notamment exprime également la volonté

.../...

de "contribuer conformément à l'intérêt commun au développement harmonieux du commerce mondial". Dans mon premier discours devant l'Assemblée parlementaire européenne, le 20 mars 1958, j'avais en conséquence indiqué que la Communauté doit s'efforcer d'entrer dans le concert du monde politique comme un membre que cette grande famille internationale adopte d'emblée. Car nous avons toujours tenu à dissiper les objections que suscitaient nos intentions, et nos objectifs; nous avons en particulier répété que la Communauté a été créée pour permettre ces progrès en son sein et qu'elle contribuerait, par ces progrès mêmes, à l'intérêt général. Nos actes ont-ils corroboré tout cela ? Je crois que nous n'avons pas à redouter le jugement d'observateurs impartiaux.

Le tarif extérieur commun est peut-être le principal élément qui détermine les relations commerciales entre la Communauté et le reste du monde. Le niveau de ce tarif est réglé par le Traité lui-même pour une large part, conformément aux règles du GATT qui fixent un plafond. Il a dû être fixé pour un certain nombre de produits par des négociations entre les Etats membres. Ce tarif n'est pas encore entré en vigueur comme tel, mais, nous l'avons déjà dit, un premier rapprochement des tarifs nationaux vers ce tarif commun à concurrence de 30 % de la différence entre les tarifs nationaux et le tarif commun, a été effectué au début de l'année en cours. Ce nouveau tarif, au sujet duquel certains Etats ont cru devoir exprimer des inquiétudes n'est nullement considéré comme immuable, bien qu'il ait été établi de manière légitime. D'abord le tarif a été présenté au GATT et a fait l'objet des procédures prévues à l'Accord général; il se trouve aussi que la Communauté a fait tout ce qui était en son pouvoir pour tenir pleinement compte des intérêts des pays tiers en accordant des concessions qui dans de nombreux cas vont bien au-delà de ce qu'elle estimait être tenue de faire. Bien plus, la Communauté a accueilli avec faveur la proposition .. du secrétaire au trésor Trésor des Etats-Unis, M. Douglas DILLON, en vue d'une négociation générale tendant à un abaissement substantiel des barrières douanières. La Communauté a même suggéré, pour faciliter le déroulement rapide de ces négociations, que les pays participants procèdent à une réduction linéaire de 20 % de leurs tarifs et sans attendre que

les négociations aient été même engagées, elle a procédé au premier rapprochement des tarifs nationaux, dont je viens de parler, en se basant sur un tarif commun réduit de 20 %. Ces décisions illustrent concrètement l'orientation libérale de notre politique. Bien entendu, la Communauté s'attend que les autres partenaires importants dans le commerce mondial adoptent la même attitude de manière qu'elle puisse poursuivre elle-même dans cette voie. Nous espérons en tout cas que les négociations qui viennent de s'engager au GATT seront fructueuses et contribueront à l'expansion du commerce mondial.

Mais les mesures prises sur le plan commercial ne représentent pas la seule contribution de la Communauté au renforcement du potentiel économique du monde libre. Après la fin de la guerre, au moment où l'Europe pansait ses plaies, opérait sa reconstruction et essayait de rattraper son retard, les Etats-Unis assumaient pratiquement seuls la charge qui consistait d'abord à soutenir et à vivifier l'économie occidentale, sans parler des charges de la défense. Mais, si au cours des 15 dernières années, des progrès considérables ont été effectivement réalisés, les charges imposées à nos amis d'outre-Atlantique n'ont cessé de croître.

Un rôle décisif revient désormais à notre avis à la CEE. Ainsi les pays européens n'ont plus maintenant à assumer en ordre dispersé leur part des tâches toujours plus lourdes qui incombent aux puissances dirigeantes du monde. La Communauté dispose d'un espace économique, d'un potentiel et de moyens assurément capables de jouer un rôle dans le grand équilibre des forces à l'échelle mondiale. On a parfois l'impression que les Européens ne se sont pas toujours rendu compte eux-mêmes de la dimension réelle de l'entreprise qu'ils ont mise sur pied et du rôle qu'elle est appelée à jouer. Mais au-delà de l'Atlantique, on ne s'est pas trompé sur la part qu'une Europe unie, forte et prospère, peut prendre pour la cause de la liberté dans le concert des nations.

Que l'on me permette de répéter ce que j'ai déclaré récemment devant l'Assemblée Parlementaire Européenne : " Le fonctionnement du nouvel ordre économique occidental s'appuie en définitive sur l'apparition en Europe d'un pôle qui peut rassembler les notions de notre continent en une entité qui pourra agir comme un bloc homogène et assumer elle-même sa part de responsabilités dans un partnership atlantique." Les voies de ce partnership sont déjà tracées, puisque les Etats-Unis ont accepté d'entrer dans la nouvelle Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Nous sommes certains que la collaboration qui s'instaurera au sein de cet organisme rendra encore plus étroits les liens entre nos amis d'Outre-Atlantique et les pays européens.

2. Avant de conclure par un examen de la situation européenne, je voudrais ajouter un mot concernant l'intérêt que la Communauté porte à l'épanouissement des pays en voie de développement.

Cet intérêt est lui aussi affirmé de manière très explicite dans le préambule du Traité, où il est dit que les Etats membres " entendent confirmer la solidarité qui lie l'"Europe et les pays d'outre-mer et désirent assurer le développement de leur prospérité, ~~conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.~~" Ces objectifs sont réalisés par un système d'association entre la Communauté et les territoires africains qui dépendaient d'un Etat membre au moment de la ratification du Traité. Il n'y a pas lieu de procéder ici à un examen détaillé de la mise en oeuvre de la politique d'association. La valeur de celle-ci est attestée suffisamment à mon sens par le fait que pratiquement tous les territoires qui étaient associés au moment de la ratification du Traité ont demandé, depuis leur accession à l'indépendance, la poursuite de cette association. Ce voeu rencontre le souhait de la Communauté. Celle-ci examine actuellement le contenu d'une deuxième convention d'association qui doit entrer en vigueur à l'expiration de la première convention, c'est-à-dire au premier janvier 1963.

Mais la Communauté s'intéresse aussi de manière active aux autres pays en voie de développement. Elle se rend compte du rôle considérable qu'elle peut jouer dans ce domaine en raison de sa position de plus grand importateur de matières premières du monde. C'est pourquoi elle a participé notamment aux travaux du Development Assistance Group et continuera à apporter le concours le plus large possible pour que les travaux de cet organisme soient couronnés de succès.

3. Considérons maintenant la position de la Communauté dans le contexte européen.

La création de la Communauté a suscité dans les pays européens qui n'en faisaient pas partie des réactions généralement semblables à celles que j'ai rappelées il y a quelques instants, mais avec une intensité encore plus marquée car il s'agit de pays directement voisins de la Communauté et qui naturellement s'estiment plus directement affectés. Non seulement on a soupçonné la Communauté de tendances autarciques ou protectionnistes, mais encore on lui a reproché de susciter une "discrimination", de créer une division en Europe, de renforcer les différences existant entre ce qu'on est convenu d'appeler la grande et la petite Europe.

Je ne tiens certes pas à revenir aujourd'hui sur ces discussions anciennes, au sujet desquelles j'ai d'ailleurs eu diverses occasions de m'exprimer devant cette Haute Assemblée dans le passé. Nous avons toujours fort bien compris les préoccupations de nos voisins et amis européens. Alors que, de notre côté, nous avons entrepris de mettre sur pied une véritable intégration économique et de jeter les fondements d'une union politique de plus en plus étroite, nous avons compris que certains pays voisins n'étaient pas encore à même ou en mesure d'assumer les mêmes engagements et de prendre la même voie. Nous avons donc aussi compris qu'ils se soient efforcés de susciter des systèmes qui leur permettent de bénéficier des avantages de la suppression des obstacles aux échanges, tout en restant en dehors d'une entreprise dont les objectifs leur paraissaient aller trop loin. Lorsque je dis que nous avons compris les conclusions tirées de cette manière de voir, je ne veux évidemment pas dire que nous les ayons toutes approuvées et encore moins que nous les ayons considérées

comme propres à être retenues par nous aussi. Notre vision du développement politique et économique en Europe et dans le monde nous a toujours conduits à conclure que là réalisation systématique de la Communauté était absolument indispensable pour mettre l'Europe à la mesure de son temps. Aussi avons-nous toujours insisté sur cet appel que contient le préambule de notre Traité, appel aux autres peuples de l'Europe à s'associer à notre effort. Nous avons donc toujours mis l'accent sur la politique de la "porte ouverte", qui se dégage directement du texte du Traité, et sur les possibilités d'adhésion ou d'association que celui-ci ouvre aux autres pays de l'Europe. Aujourd'hui, près de quatre années après l'entrée en vigueur du Traité, nous avons la joie de constater que les gouvernements de plusieurs pays européens se sont rapprochés de nos vues et qu'ils viennent d'en donner une démonstration concrète en demandant à la Communauté d'envisager leur adhésion.

Vous attendez sûrement que la Commission de la Communauté Economique Européenne ne manque pas, à cette occasion, de se prononcer sur l'événement le plus important qui se soit produit dans les relations entre la Communauté et le reste du monde, à savoir la demande présentée par plusieurs Etats européens, le Danemark, l'Irlande et surtout la Grande-Bretagne, en vue d'ouvrir des négociations sur une adhésion.

Je pense que l'on me comprendra si je commence par déclarer à ce propos que l'état de la procédure ne permet pas encore de se prononcer sur la question. Je ne songe pas là à des préoccupations tactiques en prévision des négociations imminentes entre la Communauté et ceux qui veulent y adhérer. Je veux plutôt parler du fait que la Communauté elle-même n'est pas encore au terme de la procédure de délibération même pour ce qui n'est que des premières questions de procédure; on sait que le Conseil de ministres de la Communauté délibérera pour

la première fois la semaine prochaine. Il ne peut être dans mes intentions d'anticiper en quoi que ce soit sur ces délibérations. Par conséquent, tout ce que je puis dire pour l'instant aura nécessairement un caractère plutôt hypothétique. Il pourrait s'agir tout au plus d'éléments d'un avis, mais non de l'avis lui-même.

Abstraction faite de toutes ces réserves motivées par la procédure, je voudrais cependant communiquer en premier lieu à cette Haute Assemblée pour qu'elle en prenne acte ce que la Commission de la Communauté Economique Européenne a rendu public. Le communiqué qu'elle a publié le 1/8/1961 a la teneur suivante :

" La Commission de la Communauté Economique Européenne a pris connaissance avec un très grand intérêt et une vive satisfaction de la déclaration faite par M. le Premier ministre MacMILLAN au sujet de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Economique Européenne. Elle la considère comme un tournant dans la politique européenne d'après-guerre.

Elle y voit une nouvelle consécration de la valeur économique et politique de l'œuvre d'intégration européenne entreprise depuis 1950. Elle se réjouit particulièrement des expressions si heureuses de la déclaration britannique selon lesquelles le Traité de Rome a un important objectif politique qui consiste à promouvoir l'unité et la stabilité en Europe, facteurs essentiels dans la lutte pour la liberté et le progrès à travers le monde.

Elle ne méconnaît pas plus que le Gouvernement britannique l'ampleur et la difficulté des négociations qui vont s'ouvrir. Elle a procédé depuis de nombreux mois à l'étude des problèmes qui se posent en cas d'adhésion pour la Grande-Bretagne et ses divers associés d'une part, pour la Communauté d'autre part. Elle est résolue à apporter son plein concours à la solution positive de ces problèmes, afin de contribuer à la réalisation de cette nouvelle étape dans l'unification économique

et politique de l'Europe, et par là même au resserrement des liens du monde libre sur les deux rives de l'Atlantique".

Sur le fond, je n'aurai rien d'autre à ajouter que la constatation que les demandes d'adhésion constituent de loin l'événement le plus important dans la brève existence de la Communauté. Elles sont le témoignage le plus impressionnant de la reconnaissance générale, de la justesse, de la vitalité et des perspectives de cette œuvre. Nous pouvons affirmer avec satisfaction que la Communauté s'est affirmée. Elle est récompensée de la ténacité avec laquelle elle a poursuivi sa voie. Et pour la Grande-Bretagne, le mécanisme mis en branle peut marquer un tournant dans ses rapports avec le continent européen.

Mais je voudrais encore ajouter quelques mots sur les négociations qui nous attendent. Ne croyez pas le moins du monde que je tiennes en moindre estime les autres Etats désireux d'adhérer si je me borne, ~~en~~ en l'occurrence à parler du cas britannique sur lequel - ne fût-ce que par souci d'économiser les forces - nous devrons au début concentrer plus nettement nos efforts sans pour autant perdre de vue les autres cas. De même, vous comprendrez que je ne m'aventure pas dès aujourd'hui dans le domaine des questions qui se posent en rapport avec les autres pays d'Europe, notamment les neutres. C'est naturellement à eux qu'il appartient tout d'abord de définir leur politique, en tirant leurs conclusions des prémisses nouvelles.

L'adhésion d'un grand pays ayant des attaches et des obligations à l'échelle du monde comme la Grande-Bretagne soulève naturellement un grand nombre de questions, de questions aussi graves, étant donné l'importance des intérêts en jeu, que complexes sous l'angle de la multiplicité et de l'imbrication des éléments en cause. Je ne puis citer ici que les plus importants, sans m'arrêter dès maintenant aux détails :

- les problèmes agricoles, tant intérieurs qu'extérieurs,
- la question d'un futur tarif extérieur commun,
- les problèmes qui découlent des relations traditionnelles de la Grande-Bretagne avec les pays du Commonwealth,

- la question de l'association d'autres territoires africains à la Communauté,
- les questions d'un élargissement de la Communauté soulève pour ses institutions.

La première impression qui naît de cette liste - incomplète, je le répète, - est que c'était réagir bien hâtivement que de céder occasionnellement à l'impatience en imputant à une aversion arbitraire les hésitations et les doutes des hommes responsables d'Angleterre. L'énumération reflète les données objectives. On peut la retrouver dans le remarquable débat qui a eu lieu les 2 et 3 août à la Chambre des Communes. Elle ressort des analyses parfois excellentes qu'en ont donné les principaux journaux et revues anglais, sans parler des controverses politiques notamment dans les organes du Commonwealth britannique. Enfin, les éléments essentiels en sont repris dans la demande du gouvernement britannique elle-même.

Il va de soi que pour aborder ces difficultés il faut en tout premier lieu que le gouvernement britannique concrétise les questions. Ce n'est pas là une exigence tactique, qui vise à imposer au candidat à l'adhésion tout le poids de la "charge de la requête"; comme tactique ce pourrait être plutôt risqué et, en regard des facteurs qui, sans avoir directement part à la délibération, jouent néanmoins un rôle, aboutir à une liste limitative, d'ordre tout aussi tactique. Peut-être cela découle-t-il du fait que ce à quoi les nouveaux membres désirent adhérer, c'est une Communauté déjà constituée. Il tombe sous le sens que les membres de vieille date garderont l'impression qu'au moment où ils ont conclu le traité de Rome ils se trouvaient placés devant les mêmes problèmes que tout nouvel adhérent ou devant des problèmes analogues et qu'ils présumeront que les mêmes réponses seront à nouveau pertinentes; à celui qui le conteste d'exposer sa thèse.

Seule la négociation révélera jusqu'à quel point cette attente est fondée. Des optimistes pensent dès aujourd'hui que l'adhésion peut être parachevée sans délai et que tout le reste peut être laissé

à la procédure intra-communautaire. En tout cas, ce qu'il y a de vrai c'est que l'existence de la Communauté, avec sa personnalité parfaitement marquée dans ses traits essentiels, doit faciliter la tâche à accomplir dans les négociations. Personne ne songe, pour les besoins de cette négociation, à faire abstraction de la Communauté et à renégocier le Traité de Rome. Quel en serait d'ailleurs l'objet ? Un croisement de l'OCDE et du Conseil de l'Europe par exemple, qui rebaisserait encore en les cumulant le dénominateur commun de ces deux institutions, en renonçant précisément aux avantages que ces deux organisations présentent par rapport à toute autre, à savoir, la participation des Etats-Unis d'Amérique et du Canada telle qu'elle existe à l'OCDE et la participation des pays neutres d'Europe telle que nous la trouvons au Conseil de l'Europe ? Personne ne songe à une chose aussi absurde. Si donc les optimistes devaient n'avoir pas raison, et si les négociations devaient être longues, l'existence de notre Communauté, son affermissement, la force de conviction que les solutions trouvées tirent de cet affermissement constitueront un facteur constructif d'une importance primordiale.

Cette affirmation a naturellement aussi une signification matérielle. La conviction que nous avons toujours défendue et que nous proclamons aujourd'hui encore sans changement est que les normes matérielles et la panoplie institutionnelle du Traité de Rome constituent les exigences minima qui doivent être remplies si l'on veut mettre en route et conserver un état de marche un système d'intégration économique capable de fonctionner. Mais nous voyons aussi dans l'intégration économique et dans la solidarité qu'elle cimente le préalable et la base obligatoire du rapprochement politique de nos peuples.

Je terminerai mon rapport par une analyse des enseignements que nous devons tirer de ce bilan pour notre action future.

Quelques constatations s'imposent : le Traité a été appliqué. Son application a eu des résultats favorables dans le domaine politique et économique. La politique qui consiste à consolider et à renforcer constamment la Communauté a été couronnée de succès : elle a convaincu

les hésitants, les attentistes, les incrédules, que le processus d'intégration économique est une réalité et se développera inéluctablement et irréversiblement. En un mot, cette politique a éveillé confiance et certitude.

Ces constatations valent non seulement pour le passé, mais aussi pour l'avenir. Une œuvre, une politique qui ont donné des résultats positifs doivent être poursuivies avec une détermination inchangée. Notre Communauté n'est pas une construction statique, mais un processus. Son rythme est déterminé en premier lieu par les normes du Traité. En outre, les impératifs du bon sens économique, mais aussi les exigences pressantes que la politique nous impose ont une incidence sur la cadence du progrès. Un tel processus ne peut pas être enrayé. Ni les obligations que le Traité nous impose, ni les intérêts politiques et économiques qui sont en jeu ne le permettent. Je crois que l'on ne peut se méprendre sur cette donnée ainsi énoncée. Pour le succès de ce que nous avons édifié et de ce à quoi nos amis voudront demain participer, nous devons continuer notre chemin sans nous arrêter. Eux aussi comprendront certainement que la Communauté entend rester fidèle à ce qu'elle a été jusqu'ici, fidèle aussi à l'image qu'elle leur a donnée d'elle-même. En entamant rapidement les négociations à venir, ils rapprochent la date à laquelle ils pourront bénéficier des avantages de la Communauté et de la perspective grandiose qu'elle ouvre à tous nos peuples.